

AUTORISATION - CARTE DE SORTIE - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Du CE2 au CM2, vous avez la possibilité d'autoriser votre enfant à rentrer seul.

**Tout enfant ayant une autorisation et une carte de sortie  
ne sera plus sous la responsabilité de l'école une fois sorti de l'établissement.**

Trois étapes pour obtenir une carte de sortie :

1. Remplir ce document et le remettre à l'accueil ou à l'enseignant de votre enfant.

**Autorisation de sortie :**

Je (nous) soussigné(e)(s) .....

autorise(ons) mon(notre) enfant. .... en classe de .....

à rentrer seul aux dates et heures indiquées ci-dessous :

	11h30	16h30	17h50
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

Paris, le .....

Signatures :

2. Votre enfant recevra une **carte cartonnée** à remplir comme suit :

- Indiquer vos noms et coordonnées
- Colorier les cases des jours et heures où votre enfant est autorisé à rentrer seul
- Coller une photo d'identité en haut à droite de la carte
- Retourner la carte signée à l'enseignante de votre enfant ou à l'accueil.

3. La **carte de sortie** sera **tamponnée** et ainsi **validée**, puis remise à votre enfant dans un étui plastique. Il devra en prendre soin et la présenter à chaque sortie.



Photo

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

**2022 - 2023**

Lundi	11h30	16h30	17h50
Mardi	11h30	16h30	17h50
Jeudi	11h30	16h30	17h50
Vendredi	11h30	16h30	17h50

M & Mme .....  
Tél : ..... / .....  
autorisent leur enfant à quitter seul  
l'établissement les jours suivants.

Signature des parents :

\*Colorier les heures de sorties autorisées

**CONSEIL IMPORTANT**

Dans le cas où votre enfant resterait seul  
à vous attendre sur le trottoir,  
après la fermeture des portes,  
conseillez-lui de rentrer  
dans le hall du secrétariat au 47  
pour vous y attendre en toute sécurité.